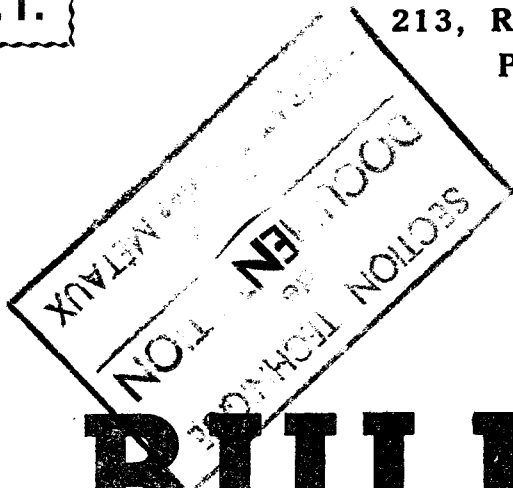


C.G.T.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

F.S.M.

213, Rue Lafayette
PARIS



BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 33 — Bi-mensuel



3 JUIN 1950

SOMMAIRE :

Sur l'appel de Stockholm.....	2	Le contrôle des tâches	8
Communiqués du Bureau Confédéral...	3	Commission Supérieure des Conventions Collectives	8
Communiqué de la C.A.	4	L'Organisation des Travailleurs Nord- Africains	9
Mouvement Ouvrier International	5	Comités d'entreprise	10
Communiqués du Bureau Confédéral...	7		

Handwritten signature or mark.

SUR L'APPEL

DE

STOCKHOLM

La Commission Administrative de la C. G. T. élargie aux bureaux fédéraux, réunie le 17 mai 1950,

Rappelle que le C.C.N. des 13 et 14 avril dernier, après avoir unanimement approuvé l'appel lancé de Stockholm par le Comité Permanent du Congrès Mondial des Partisans de la Paix pour l'interdiction absolue de la bombe atomique,

Demandait à toutes les organisations confédérées, à tous leurs militants responsables, de se mobiliser pour assurer une réponse de masse à cet appel et pour infliger ainsi un coup d'arrêt décisif aux fauteurs de guerre.

La C. A. enregistre avec satisfaction que dans toutes les entreprises où la mobilisation demandée s'est réalisée, l'immense majorité sinon l'unanimité du personnel a signé l'appel de Stockholm.

Par contre, elle constate qu'en certains endroits, la campagne de signature, par défaut d'impulsion et d'organisation, a pris un certain retard.

La C. A. renouvelle la recommandation du C.C.N. reprise dans les communiqués hebdomadaires du Bureau Confédéral et précisée par sa lettre à tous les syndicats.

Au lendemain de la révocation de Frédéric Joliot-Curie, au moment où les gouvernements impérialistes, sous la conduite des hommes d'Etat américains, précipitent leurs préparatifs de guerre, où le Président Truman réaffirme son intention d'utiliser à nouveau la bombe atomique, arme essentiellement d'agression, d'épouvante et d'extermination massive, où la vassalisation de la France prend un aspect encore plus menaçant avec le projet Schumann de consortium franco-allemand du charbon et de l'acier.

La C. A. invite instamment toutes les directions syndicales (sections d'entreprise, syndicats, unions, fédérations), tous les militants (responsables syndicaux, délégués du personnel et aux Comités d'entreprise, collecteurs, etc...) à prendre pleinement conscience de la gravité du danger de guerre et à placer, en conséquence, au centre de leur activité la campagne de signatures de l'appel de Stockholm, d'en vérifier minutieusement le déroulement dans toutes les entreprises, grandes et petites, quelle qu'en soit la situation syndicale, en faisant la plus large confiance à l'initiative des travailleurs et en excluant tout sectarisme.

Elle les convie à participer pleinement à la préparation et au succès de la Journée Internationale de l'Enfance du 4 juin 1950 et par leur travail dans les entreprises à amener des multitudes d'enfants de travailleurs aux rassemblements envisagés ce jour-là.

La C. A. appelle tous les travailleurs à se joindre de tout leur cœur et de toutes leurs forces à la campagne de signature de l'appel de Stockholm, avec le maximum de confiance dans les possibilités incalculables de la mobilisation des masses contre l'action des fauteurs de guerre.

Sur l'appel de Stockholm, des millions d'hommes et de femmes de France peuvent et doivent se rassembler pour interdire la bombe atomique et rendre ainsi l'agression et la guerre impossibles.

L'objectif de nos organisations syndicales est et reste de recueillir dans toutes les entreprises 100 % de signatures.

Communiqués du Bureau Confédéral

10 MAI

Le Bureau Confédéral s'est réuni le 10 mai 1950. Après avoir fait le point de la campagne de signature de l'appel de Stockholm, il constate que partout où le travail a été sérieusement entrepris, d'excellents résultats ont été obtenus.

Il invite tous les militants, à quelque poste qu'ils se trouvent, à contrôler avec plus de soin encore le déroulement de cette campagne, à l'impulser non seulement dans les grandes entreprises, mais jusque dans les plus petites, pour que chaque travailleur puisse exprimer sa volonté de défendre la paix contre les fauteurs de guerre.

Le Bureau Confédéral dénonce, comme contraire aux intérêts nationaux, la proposition de M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, de « placer la production franco-allemande d'acier et de charbon sous une autorité commune ».

Cette mesure, préconisée en 1921 par l'un des principaux magnats de la Ruhr, Hugo Steinhilber, et proposée aujourd'hui parce que dans les entreprises dont il s'agit s'investissent les capitaux américains, ne peut que conduire :

- 1° à un abandon encore plus grand de notre indépendance nationale ;
- 2° à un développement plus accentué du chômage et à un avilissement de la condition ouvrière.

Le Bureau Confédéral appelle l'attention de tous sur le fait que cette mesure, comme l'ont fait ressortir les travaux des C.C.N. de février 1949 et avril 1950, entre dans le cadre de la préparation, intensivement poussée à l'Ouest de l'Europe, de la guerre d'agression antisoviétique.

Le Bureau Confédéral a entendu une information sur la réunion de la Commission Supérieure des Conventions Collectives.

Conformément au mandat qu'ils avaient reçu, les délégués de la C.G.T. ont demandé avec fermeté que la fixation du minimum vital soit établie suivant le mode de calcul retenu par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

Alors que les représentants de la C.G.T., de la C.F.T.C. et de F.O. avaient, au cours d'une récente session du Conseil Economique, unanimement adopté cette position, à la Commission Supérieure des Conventions Collectives, les délégués de la C.F.T.C. n'ont pas cru devoir s'associer à cette demande.

24 MAI

Le Bureau Confédéral enregistre avec satisfaction les résultats obtenus pour la signature de l'appel de Stockholm.

Il félicite les militants syndicaux qui, par leur initiative, ont réussi à faire signer l'appel de Stockholm dans leur entreprise dans la proportion de 90 à 100 % des effectifs.

Il rappelle que l'action contre l'emploi de la bombe atomique doit s'intensifier dans toutes les entreprises

Quant à ceux de F. O., ils ont fait, une fois de plus, le jeu du patronat et du gouvernement.

Soucieuse avant tout de présenter, face au bloc patronal, le front uni des salariés, la C.G.T. invite les travailleurs de toutes catégories, de toutes appartenances syndicales et les inorganisés à soutenir les propositions de la C.G.T. qui correspondent aux besoins de la classe ouvrière et aux possibilités de la situation économique et financière des entreprises.

Le Bureau Confédéral, à cette occasion, demande que l'unité d'action qui s'est manifestée dans la lutte pour les 3.000 francs se renforce encore à la base.

Il rappelle l'action incessante menée par la C.G.T. pour la suppression des abattements de zones et les résultats déjà obtenus par l'action unie des travailleurs.

C'est dans la poursuite et l'élargissement de cette action unie que réside la garantie du succès.

Le Bureau Confédéral proteste une fois de plus contre le sabotage des élections à la Sécurité Sociale que prépare le Ministre du Travail, d'une part en refusant l'utilisation des cantines d'entreprises comme bureaux de vote et, d'autre part, en imposant des lieux différents pour le vote à la Sécurité Sociale et aux Allocations Familiales.

Le Bureau Confédéral adresse un appel pressant à tous les travailleurs pour que dans la préparation et le déroulement des élections, ils infligent une sévère défaite aux ennemis de la classe ouvrière en assurant le succès des listes présentées par la C.G.T.

Le Bureau Confédéral s'élève avec véhémence contre le fait que les camarades Sauvalle, Secrétaire général, et Etié, Secrétaire de la Fédération des Polices et quelques autres responsables syndicaux soient référés devant le Conseil de discipline aux fins de sanctions pour leur action syndicale.

Le Bureau Confédéral félicite ces camarades d'avoir, avec un sens exact de leurs responsabilités, flétri l'attitude du Gouvernement utilisant les forces de police contre la classe ouvrière et protesté contre cette utilisation.

Le Bureau Confédéral proteste contre le renvoi de la jeune patriote Raymonde Dien devant le tribunal militaire de Bordeaux et les poursuites engagées contre les militants syndicaux de Marseille.

Pour tous ces travailleurs, le Bureau Confédéral exige la mise en liberté et l'abandon des poursuites.

et localités en raison de l'aggravation des dangers de guerre et du fait que l'emploi de la bombe atomique est pour les provocateurs de guerre la condition indispensable au déclenchement d'une guerre d'agression.

Le Bureau Confédéral renouvelle son entière solidarité à la camarade Raymonde Dien, emprisonnée au Fort du Hâ, pour son action en faveur de la paix et

Mouvement Ouvrier International

Précédant les réunions du Bureau Exécutif et du Comité Exécutif de la Fédération Syndicale Mondiale, s'est tenue, du 10 au 14 mai à Budapest, une Conférence des Unions Internationales des Syndicats (Départements Professionnels de la F.S.M.). Les 12 Unions Internationales déjà constituées ont pris part à ces très importants travaux sous la présidence de G. Di Vittorio, Président de la F.S.M. Ces travaux se sont concrétisés par la résolution ci-après :

Résolution de la conférence des Unions Internationales de Syndicats (DÉPARTEMENTS PROFESSIONNELS DE LA F.S.M.)

La Conférence des Unions Internationales de Syndicats (D.P. de la F.S.M.) attire l'attention de toutes les organisations syndicales sur le fait que dans les conditions de la crise économique grandissante dans les pays capitalistes, la situation des travailleurs de ces pays devient chaque jour de plus en plus difficile : le chômage s'étend, les salaires réels diminuent, les prix et les impôts montent, la misère des travailleurs s'aggrave toujours davantage.

Les impérialistes poursuivent leurs guerres coloniales et intensifient leurs préparatifs de troisième guerre mondiale, d'extermination massive des populations pacifiques. Dans ces conditions, la Conférence constate que les Unions Internationales ont déjà réalisé des progrès dans le développement des luttes ouvrières. L'activité des Unions Internationales prouve leur efficacité pour la réalisation du programme économique et social de la F.S.M.

Les agents de l'impérialisme dans le mouvement ouvrier, personnifiés par les leaders syndicaux scissionnistes à la tête desquels se trouve la direction réactionnaire de syndicats anglo-américains, contribuent activement à l'offensive des monopoles capitalistes contre les droits vitaux des travailleurs. Exécutant les ordres de leurs patrons, ils sapent l'unité des rangs de la classe ouvrière, cherchent à faire échouer ses actions pour la défense de ses droits économiques et sociaux. Les leaders syndicaux réactionnaires ont créé l'Internationale « jaune » de briseurs de grèves qui a pour but de soutenir la politique impérialiste des cercles monopolistes anglo-américains, de mener la propagande pour le plan Marshall, pour le Pacte Atlantique, tendant à déclencher une nouvelle guerre et à renforcer l'exploitation des travailleurs. Les monopoles capitalistes se servant de leurs agents dans le mouvement ouvrier, cherchent une issue à la crise économique en menant l'offensive contre le niveau de vie des travailleurs et en restreignant toujours davantage les droits des travailleurs, en renforçant la terreur contre les organisations syndicales et les militants pro-

gressistes, en cherchant à déclencher une nouvelle guerre mondiale.

Ce n'est qu'en Union Soviétique où l'exploitation de l'homme par l'homme n'existe plus et où tous les moyens de production sont le bien commun du peuple, et dans les Démocraties Populaires en marche vers le Socialisme, que le bien-être matériel des peuples ne cesse de croître. L'Union Soviétique est le rempart de la Paix et de la Démocratie. La politique de paix du gouvernement soviétique répond aux intérêts vitaux des travailleurs de tous les pays et rencontre de leur part une approbation et un soutien complet. C'est pourquoi les masses populaires se rassemblent de plus en plus étroitement autour de l'Union Soviétique dans le camp de la Paix et de la Démocratie.

L'essor puissant du front universel de la Paix et de la Démocratie est un facteur essentiel de la situation internationale actuelle.

La Conférence constate que dans les organisations syndicales de base des pays capitalistes, le mouvement pour l'unité d'action des travailleurs dans la lutte contre l'offensive des monopoles capitalistes grandit et se renforce chaque jour ; les grèves des dockers, des travailleurs des ports, des travailleurs des transports qui refusent de décharger le matériel de guerre apporté en Europe des Etats-Unis d'Amérique en vertu des conditions du Pacte Atlantique d'agression, ainsi que les grèves ouvrières dans les entreprises travaillant pour la guerre, prennent une ampleur de plus en plus grande.

La Conférence salue chaleureusement les innombrables luttes revendicatives qui se sont menées sans arrêt dans les pays capitalistes et coloniaux.

La classe ouvrière de France et d'Italie mène une lutte de classe active que la répression sanglante n'arrête pas à abattre.

La Conférence souligne que lorsque les mineurs américains, les dockers de Londres et ceux d'Anvers

font grève, ils entrent en conflit non seulement avec les impérialistes, mais encore avec leurs dirigeants syndicaux, agents des impérialistes et par là même, ils luttent sur la base du programme de la F.S.M.

La Conférence considère ces faits évidents comme le signe certain du développement ultérieur d'un puissant mouvement de masse des travailleurs.

La création des Unions Internationales de Syndicats par branches d'industries contribue à renforcer l'unité de la classe ouvrière et la lutte victorieuse des travailleurs contre l'abaissement de leur niveau de vie.

Unissant de larges couches de travailleurs, les Unions Internationales mènent une lutte pour la satisfaction des revendications vitales des travailleurs, liant cette lutte à celle pour la Paix et la liberté des peuples, les droits démocratiques et les intérêts vitaux des travailleurs.

Les Unions Internationales mènent une action contre les conditions esclavagistes de travail existant dans les pays capitalistes et coloniaux.

Elles luttent pour la satisfaction des revendications des travailleurs dans le domaine de la législation sociale, de la sécurité au travail, du plein emploi, du relèvement du salaire réel et de la garantie de son pouvoir d'achat, de l'application du principe « à travail égal salaire égal », de l'institution de congés payés annuels.

La Conférence constate que la lutte contre l'offensive de la réaction, contre le niveau de vie et les libertés démocratiques des travailleurs, contre les préparatifs de guerre, peut être menée avec succès uniquement sur la base du rassemblement continu des larges masses de la classe ouvrière, sur la base du renforcement de la lutte pour l'unité des travailleurs.

Afin de consolider et d'élargir la collaboration des Unions Internationales avec les syndicats par branches d'industries dans les pays dont les centrales ne sont pas affiliées à la F.S.M., la Conférence propose à toutes les Unions Internationales d'assurer systématiquement un soutien moral et matériel à ces syndicats dans leur lutte pour les intérêts économiques et les droits politiques des travailleurs ; de mener des actions communes des travailleurs de différents pays pour la défense de la Paix, contre les lois d'exception anti-ouvrières et les massacres des travailleurs victimes de la répression policière. Il est nécessaire de pratiquer l'invitation des représentants des syndicats non membres des U. I. aux réunions et conférences, ainsi qu'aux sessions des organes exécutifs des Unions en qualité d'invités ou observateurs.

La Conférence insiste auprès des Unions Internationales pour qu'elles aident à la multiplication des liaisons et échanges directs entre les travailleurs des entreprises de différents pays et d'une même industrie et particulièrement entre les travailleurs d'un même trust ou cartel international.

Les U. I. doivent sans cesse démasquer les scissionnistes socialistes de droite qui désorganisent l'unité ouvrière, l'Internationale « jaune » créée par eux, le rôle réactionnaire des leaders des Secrétariats Professionnels Internationaux, l'activité de briseurs de

grèves, de ces pires ennemis de la classe ouvrière qui se camouflent en défenseurs de ses intérêts.

Il est nécessaire que les U. I. participent encore plus activement au mouvement des Partisans de la Paix. Il leur incombe de contribuer à créer et à mobiliser l'activité des Comités de Défense de la Paix dans les entreprises et les institutions, de faire participer dans les rangs des combattants pour la Paix les couches les plus larges de la classe ouvrière, d'organiser des actions communes de différents détachements du prolétariat sur la base de la lutte commune pour la Paix, l'indépendance nationale des peuples et les droits économiques et sociaux des travailleurs.

La Conférence estime qu'il est nécessaire d'associer largement à cette lutte les travailleurs intellectuels, tous ceux à qui sont chers la Paix, la Démocratie et le Progrès.

La Conférence approuve et soutient chaleureusement les décisions de la session de Stockholm du Comité Permanent du Congrès Mondial des Partisans de la Paix et appelle les U. I. à développer une lutte active pour la Paix.

L'une des tâches des U. I. consiste à prendre une part active à l'organisation de la collecte des signatures au bas de l'Appel de la session de Stockholm du Comité Permanent du Congrès Mondial des Partisans de la Paix sur l'interdiction de l'arme atomique et concernant le fait qu'il faut considérer comme criminel de guerre tout gouvernement qui, le premier, utiliserait une telle arme.

Les délégués à la Conférence appellent tous les syndicats à obtenir que chaque ouvrier et employé appose sa signature au bas de l'Appel de Stockholm. Les U. I. doivent prendre une part active à la préparation de la convocation du II^e Congrès Mondial des Partisans de la Paix, aux élections des délégués des syndicats d'industrie à ce Congrès et à l'élaboration d'instructions pour ces délégués.

Dans le domaine de la défense des droits économiques et sociaux des travailleurs des pays capitalistes et coloniaux, la tâche des Unions Internationales est d'étudier minutieusement et sous tous les angles la situation des travailleurs de leurs branches d'industrie. Les Unions Internationales et leurs organes exécutifs doivent soulever les questions les plus actuelles et spécifiques pour leurs branches d'industrie et mobiliser les masses pour la lutte pour les intérêts économiques et professionnels des travailleurs contre le chômage grandissant. La tâche des U. I. est aussi de fournir une aide réelle aux travailleurs de différents pays qui mènent une action pour la défense de leurs droits et intérêts vitaux.

Dans les pays coloniaux et dépendants, les Unions doivent fournir aux travailleurs un soutien actif dans leur lutte contre la discrimination raciale dans l'emploi, dans la formation professionnelle, les salaires, contre le travail forcé et autres formes d'oppression coloniale.

La Conférence appelle tous les travailleurs et travailleuses à resserrer toujours davantage leurs rangs, sous la direction de la F.S.M., sous le drapeau invincible de l'internationalisme prolétarien, dans la lutte pour le Progrès, la Démocratie et une Paix solide et durable.

COMMUNIQUÉS DU BUREAU CONFÉDÉRAL (Suite)

30 MAI

Le secrétariat de la C.G.T. communique :

Au cours de sa séance de ce jour le Conseil National du Crédit a été saisi par le camarade Le Brun, représentant de la C.G.T. de la proposition suivante :

« Le Conseil National du Crédit,

Considérant les données essentielles du dernier rapport trimestriel sur l'évolution du crédit, à savoir la stabilité approximative de la masse monétaire totale d'une part et de la masse des crédits à l'économie métropolitaine d'autre part,

Considérant le développement du chômage et de la mévente et les difficultés que connaissent actuellement l'agriculture, l'artisanat et les petites et moyennes entreprises,

Considérant certaines objections actuellement oppo-

sées à l'augmentation des salaires et au développement des investissements productifs,

Considérant enfin la résolution sur la politique de restriction de crédit adoptée par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 28 mars 1950,

Décide de mettre immédiatement à l'étude un large desserrement des actuelles restrictions de crédit en faveur des catégories sociales indiquées ci-dessus.

Au terme d'une large discussion, au cours de laquelle la proposition de la C.G.T. a été soutenue par le représentant des petites et moyennes entreprises, le Conseil National du Crédit a adopté la proposition constituant le dernier alinéa du texte ci-dessus. Des décisions positives doivent être en conséquence prises au cours de la prochaine réunion plénière du Conseil.

31 MAI

Le Bureau Confédéral s'est réuni le 31 mai.

Il a entendu un compte rendu des travaux de la Commission Supérieure des Conventions Collectives.

Il s'élève encore une fois contre les lenteurs inadmissibles apportées dans la détermination du minimum vital alors que les problèmes à résoudre sont simples.

Le Bureau Confédéral se fait l'écho du mécontentement profond des travailleurs dont la majorité touche des salaires inférieurs à 15.000 francs, voire à 10.000 francs et qui ont hâte de voir mettre un terme à leur misérable situation.

Le Bureau Confédéral dénonce la démagogie de la presse gouvernementale qui se lamente sur les bas salaires alors que le gouvernement soutient le patronat dans son refus aux augmentations de salaires. La question n'est pas de plaindre les salariés, mais de remédier à leurs souffrances.

Le Bureau Confédéral rappelle que, suivant la loi sur les Conventions Collectives, le gouvernement a le pouvoir de fixer un minimum de salaire de garantie correspondant aux besoins des salariés.

Il recommande aux travailleurs ainsi qu'à toutes les organisations syndicales, de renforcer l'unité d'action pour exiger que tous les salaires inférieurs au minimum vital (que la commission ne saurait honnêtement fixer au-dessous de 19.000 francs), soient immédiatement augmentés et portés au taux du minimum vital.

La hiérarchie sera rétablie au cours des discussions sur les Conventions Collectives.

Mais il est urgent d'apporter une amélioration aux salariés les plus défavorisés.

Le Bureau Confédéral a fait le point de la campagne pour les élections à la Sécurité Sociale. Les campagnes de calomnies et de mensonges des ennemis de la C.G.T. et de la classe ouvrière témoignent

de leur crainte du succès des listes d'union présentées par la C.G.T.

D'autre part, la multiplication des listes vise, avant tout, à diviser encore la classe ouvrière.

Le Bureau Confédéral invite les organisations et les militants à un renforcement de leur action et de leur propagande pour que les élections se fassent sous le signe de l'unité de la classe ouvrière pour la gratuité des soins et l'élimination des patrons dans les Conseils d'administration.

Seules, les listes présentées par la C.G.T. sont susceptibles de réaliser cette unité.

**

La campagne de signatures pour l'appel de Stockholm nécessite un effort toujours plus grand dans les entreprises.

Les résultats obtenus dans des centaines d'entreprises montrent les grandes possibilités d'obtenir la signature de l'immense majorité des travailleurs.

L'élargissement des résultats obtenus dépend avant tout, de l'effort et de l'esprit de responsabilité des militants des syndicats à tous les échelons de l'organisation.

Le Bureau Confédéral rappelle que la campagne de signatures doit également aboutir à la constitution de Comités de défense de la paix dans toutes les entreprises.

Les organisations et militants confédérés sont appelés à assurer le large succès des manifestations en faveur de l'Enfance du 4 juin.

Le Bureau Confédéral invite les organisations syndicales et particulièrement les sections de jeunes syndiqués à assurer le succès des journées d'amitié franco-italiennes par la préparation des relais de la Paix et l'envoi de nombreuses délégations à la rencontre du 15 août prochain.

Le contrôle des tâches

Important et urgent

Dans la lettre que le Bureau Confédéral a expédiée à tous les syndicats et à toutes les sections syndicales au sujet de la campagne pour la signature de l'appel de Stockholm, il est précisé à la fin, que les uns et les autres devront adresser aux Fédérations et aux Unions Départementales deux lettres pour les informer :

- 1° Du lancement de la campagne ;
- 2° Du résultat de la collecte des signatures.

Journellement, le Bureau Confédéral se tient au courant auprès des Fédérations de l'application de cette directive et demande que des rappels soient faits auprès des organisations qui n'ont pas encore répondu.

Nos unions départementales doivent veiller de leur côté avec le plus grand esprit de responsabilité à ce que sections syndicales et syndicats informent les Fédérations et les renseignent elles-mêmes.

Il ne s'agit pas le moins du monde de faire montre d'un esprit « tâtilion », il est simplement question de vérifier l'application d'une tâche dont nous avons dit et répété qu'elle devait être au centre de toutes nos activités.

Aussi le Bureau Confédéral invite toutes les Unions Départementales à faire le point de la campagne, à lui faire connaître avant le 15 juin où nous en sommes par rapport au nombre d'entreprises du département et les résultats obtenus dans celles où le travail a été organisé.

Il ne serait vraiment pas sérieux que le Bureau Confédéral lance une lettre et qu'il néglige d'en connaître précisément l'utilisation par un recoupement entre les différentes informations qui lui parviennent.

C'est à l'esprit de responsabilité des militants que nous faisons appel, comptant que sans tarder vont affluer les mises au point.

Commission supérieure des Conventions Collectives

Instituée par la loi du 11 février 1950, la Commission Supérieure des Conventions Collectives a tenu sa première réunion le 8 mai : près de trois mois ont, ainsi, été volontairement perdus par le Gouvernement qui n'hésite pas à recourir aux manœuvres les plus mesquines pour voler au secours du grand patronat.

Rappelons que le premier décret, pris en application de la loi du 11 février, attribuait 7 délégués à la C.G.T. (dont un représentant des salariés agricoles) au sein de la Commission Supérieure, contre 4 à la C.F.T.C. (dont un salarié agricole) et 3 à F.O. Une telle représentation était déjà notoirement défavorable à la C.G.T. puisque, comme le prouvent continuellement les élections des délégués du personnel ou de ceux aux Comités d'Entreprise, notre organisation recueille toujours et au minimum les deux tiers des voix ouvrières.

Mais un décret rectificatif paru quelques semaines après à l'*Officiel* à l'instigation de F.O. a rendu le

scandale encore beaucoup plus intolérable : cette fois la C.G.T. n'a plus que 6 représentants contre 4 à F.O.!

Tout en faisant immédiatement appel de cette mesure injustifiable et inique devant le Conseil d'Etat, la C.G.T. a, néanmoins, décidé de participer aux travaux de la Commission déjà trop longtemps retardés : pour la C.G.T., en effet, la défense des travailleurs est la loi suprême et aucune provocation ne saurait la détourner de cette tâche fondamentale.

Au terme de l'article 31 de la loi du 11 février, la Commission Supérieure est, notamment, chargée d'« étudier la composition d'un budget-type servant à la détermination du salaire minimum national interprofessionnel garanti » dont la fixation — il importe de le souligner — reste le privilège du Gouvernement seul.

Dès la première réunion de la Commission, la délégation de la C.G.T., conduite par notre camarade Henri Raynaud, proposa aux autres délégués de pren-

dre comme base de travail le budget-type élaboré en 1947 par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

Ce budget avait, en effet, le gros avantage non seulement d'être le fruit d'un long et sérieux travail, mais encore de posséder un caractère officiel indiscutable. Adopté à l'unanimité des membres du Conseil Supérieur de la Fonction Publique, ce budget-type avait, de plus, été approuvé en 1949 par une forte majorité (groupant, notamment, la C.G.T. et F.O.) du Conseil Economique.

Prendre comme base de discussion le budget de la Fonction Publique était donc parfaitement logique et aurait permis de gagner un temps précieux : les dirigeants nationaux de la C.F.T.C. et, bien entendu, ceux de F. O. ne furent pas de cet avis. A la C.G.T. qui, très loyalement lui proposait une étude en commun de ce problème, la C.F.T.C. opposa une fin de non recevoir. Au sein de la Commission, l'abstention des délégués de la C.F.T.C. et de ceux de F.O. fit échouer notre proposition. Par la faute des dirigeants de la C.F.T.C. et de F.O., la Commission doit commencer à être tout son travail : plusieurs nouvelles semaines seront ainsi perdues, sauf, évidemment, pour le Gouvernement et le Patronat qui sont ainsi à même de continuer leur manœuvre de division.

Face aux patrons qui n'ont pas la notion même de minimum vital (dès lors qu'il ne meurt pas de faim à la lettre, un travailleur, selon le C.N.P.F. est assuré du minimum vital !) la C.G.T. réussit, cependant, à faire adopter une importante résolution en partie reprise du Statut de la Fonction Publique et aux termes de laquelle le budget-type doit assurer « en tout état de cause et au minimum, la satisfaction des besoins individuels et sociaux de la personne humaine, besoins considérés comme élémentaires et incompressibles ».

Grâce à cette résolution, le budget que va maintenant élaborer la Commission ne sera pas un budget de famine : il tiendra compte, non seulement des dépenses alimentaires, mais aussi de toutes les autres y compris celles culturelles qui font que le travailleur est un être humain et non un animal.

Il est toutefois bien évident que, malgré tout leur zèle, les délégués de la C.G.T. au sein de la Commission Supérieure ne parviendront pas à obtenir gain de cause s'ils ne sont pas appuyés par les masses elles-mêmes. Quand il faudra chiffrer le budget-type, les

délégués de la C.G.T. montreront qu'il s'élève, au minimum à 19.200 francs.

Sans plus attendre, les militants syndicalistes se doivent, dans chaque entreprise, de populariser ce chiffre. Nos camarades doivent montrer qu'un salaire minimum de 19.200 francs n'a rien de démagogique, au contraire. A ceux qui en douteraient, il suffira de rappeler qu'en 1938, avec 2.000 francs par mois, un ouvrier aurait pu s'acheter 10 complets pure laine ou 40 paires de chaussures : avec 20.000 francs par mois aujourd'hui, il ne pourra s'acheter qu'un complet et qu'une paire de chaussures...

Nos camarades devront, également, rappeler que la masse énorme des profits capitalistes (4.400 milliards en 1949 contre 113 en 1938, soit 39 fois plus) permet amplement d'accorder entière satisfaction aux légitimes revendications des travailleurs.

Nos militants devront, de plus, expliquer qu'une amélioration substantielle du pouvoir d'achat des masses laborieuses, bien loin de précipiter l'inflation comme le racontent les patrons, le gouvernement et les dirigeants de F.O., permettrait, au contraire, de lutter contre la crise et son cortège de misère.

Mais ces explications purement économiques ne suffisent pas. Les militants de la C.G.T. doivent encore avoir pour tâche de montrer aux masses la collusion flagrante et permanente du gouvernement avec le patronat. Ils devront dégager la conclusion que, dans l'intérêt même du succès des luttes revendicatives et de la réalisation des Conventions Collectives en particulier, la nécessité d'un changement profond de la politique gouvernementale s'impose. Pour imposer le succès des revendications ouvrières et en finir avec la politique de misère du gouvernement, l'union la plus large des travailleurs doit être réalisée : bien entendu, cette union dans l'action de tous les travailleurs sur la base des entreprises ne doit, en aucun cas, empêcher de démasquer les traîtres et les diviseurs.

Ce que doivent, enfin, clairement comprendre et faire comprendre l'ensemble de nos militants, c'est que les plus belles Conventions Collectives du monde ne seraient que de misérables chiffons de papier si les fauteurs de guerre parvenaient à perpétrer leur mauvais coup : la lutte pour la paix, en premier lieu, la campagne de signature pour l'appel de Stockholm et la constitution de Comités de défense de la paix, est donc à la base même du succès de la lutte pour les Conventions Collectives.

L'organisation des Travailleurs

NORD-AFRICAINS

Chacun a été frappé dans les grands centres de la participation importante des travailleurs nord-africains aux manifestations du Premier Mai. Ils étaient là plus nombreux que dans les assemblées syndicales, de même qu'ils sont aux premiers rangs dans les grèves. Ils sont venus le Premier Mai avec des mots d'ordre d'un très profond caractère politique et leurs revendications particulières.

Il ne suffit pas de constater le fait, il faut l'examiner en tenant compte de toute l'importance d'une catégorie de travailleurs, forte de centaines

de milliers d'hommes vivant dans la misère et capables de lutter avec un grand courage et un grand esprit de sacrifice.

Leur participation aux manifestations du Premier Mai prouve que c'est en la C.G.T. qu'ils placent leur confiance, mais cette confiance elle va à l'action générale de la C.G.T., elle va à l'organisation qui combat en Algérie et au Maroc contre le colonialisme et qui soutient la lutte des travailleurs tunisiens.

Il y a un décalage entre cette confiance des

travailleurs nord-africains qui honore le mouvement français et leur participation à la vie syndicale de chaque jour dans les entreprises.

La raison en est encore une fois, dans la manière dont de nombreux syndicats et militants traitent tout en général, ce qui abouti à n'atteindre personne. Elle est aussi dans un manque d'attention apportée aux plus exploités des ouvriers. Elle est enfin dans la persistance de certaines traces de racisme, ou pour le moins d'incompréhension des hommes due à l'éducation bourgeoise reçue dès l'école et dans le meilleur des cas à une attitude de conciliation avec ces courants réactionnaires au lieu de les combattre pour en extirper les racines.

Avant toute chose, il faut savoir qu'Algériens, Marocains, Tunisiens, appartiennent à des peuples opprimés par l'impérialisme français, réduits à une misère effroyable.

Ils ont fuit leur pays à la recherche de travail pour se nourrir et nourrir aussi une famille souvent nombreuse restée au pays natal.

Le fait qu'ils sont de pays opprimés par l'impérialisme français explique facilement une méfiance de l'ouvrier inéduqué à l'égard de tous les Français. Il nous appartient donc d'affirmer en toute circonstance, notre solidarité d'ouvriers français à l'égard des peuples coloniaux opprimés par notre propre bourgeoisie. Nous devons exprimer en toute circonstance notre compréhension et notre respect de leur sentiment national Algérien, Marocain ou Tunisien et montrer, dans la vie, que nous les considérons comme des égaux avec lesquels nous voulons mener la lutte commune, contre l'exploiteur commun, pour la victoire commune.

Cela suppose que les syndicats défendent le salaire égal pour un travail égal, le droit aux Algériens, Marocains et Tunisiens d'accéder à tous les emplois, à toutes les qualifications, le droit à l'instruction pour eux et leurs enfants, l'arrêt total des brimades et vexations de caractère national ou religieux, le versement des allocations familiales directement par les caisses de France et au même taux que pour les Français.

Leur situation en France est misérable, en particulier leurs conditions de logement. Les barraquements sont infects, certains habitent à 8 ou 10 dans la même chambre, d'autres couchent même dans des cafés sur les tables, les chaises et le sol quand la boutique est fermée. Dans ces conditions, les nord-africains logés dans des barraquements des entreprises, hébergent des camarades encore plus déshérités et c'est tout à leur honneur. Cependant, un dirigeant de syndicat nous écrit pour demander s'il est juste de les

laisser pratiquer l'hospitalité, il demande s'il ne faut pas accepter qu'on leur interdise de faire la cuisine dans les baraques, car on voudrait les obliger à manger chez un gargotier qui s'enrichirait sur leur dos. Notre camarade ne pose pas les seules questions humaines et dignes d'un militant ouvrier : comment le patron peut-il avoir le droit de faire travailler des ouvriers sans les loger décentement, comment le gouvernement peut laisser des hommes dans une telle misère, et où est la liberté si on est obligé de se nourrir à l'endroit désigné.

La première tâche, c'est de lutter avec eux pour améliorer leur situation tout en leur faisant connaître les revendications de tous, 3.000 francs, prime de vacances, etc., etc...

La seconde, c'est dans la lutte, de les organiser en leur accordant tous les droits de syndiqués et même en insistant pour l'élection de militants nord-africains dans les conseils et bureaux syndicaux.

Il est nécessaire de se rendre compte que ces camarades ont besoin qu'on leur parle un langage plus proche de leurs préoccupations et que nombreux sont ceux ignorant la langue française.

Leurs droits dans le syndicat seraient lettre morte si dans la lutte quotidienne on ne créait pas de groupe de langue arabe et kabyle, à l'intérieur des syndicats.

Ainsi, c'est chaque jour et pas seulement le Premier Mai que nous lutterons avec, à côté de nous, nos camarades nord-africains.

Comités d'Entreprise

..Les renouvellements des comités d'entreprise ont déjà eu lieu dans de nombreux établissements. Ailleurs, les élections sont en cours. Malgré les appels que nous avons déjà faits aux commissions départementales et fédérales, très peu de résultats nous sont communiqués.

Ceux que nous avons indiqués partout un net progrès des listes présentées par la C.G.T. Mais afin d'avoir un état le plus exact possible de la campagne de 1950, nous demandons à nouveau instamment aux unions départementales et aux fédérations de communiquer tous les résultats des élections qui se sont déroulées dans leur département ou leur branche d'industrie, au bureau de Duchat, secrétaire de la C.G.T.

Préciser essentiellement le nombre de candidats élus et les voix obtenues, en indiquant s'il y a progrès ou recul par rapport à 1949 et dans quelles proportions.